

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Partenariat pour l'Emploi
122.59

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 JUILLET 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY**

OBJET : Pacte d'objectifs pour l'emploi - Partenariats 2020 avec les GEIQ (Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'économie et l'emploi, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le pacte d'objectifs pour l'emploi est un outil novateur, créé par le Département en 2017, qui se décline sous forme d'accords de partenariats signés entre le Conseil départemental et les acteurs économiques, et qui vise à mobiliser ces derniers et les entreprises qu'ils représentent pour répondre à trois objectifs :

- Favoriser la rencontre et la connaissance réciproque entre les publics cibles* et les entreprises ;
- Diffuser les pratiques de la RSE en matière d'emploi auprès des entreprises, y compris dès la phase de création, afin de les accompagner dans leur processus de recrutement et de mieux les informer sur les dispositifs existant ;
- Diffuser, soutenir, et développer les pratiques de mises en situation des publics cibles* (immersion, stages, simulation d'entretiens,...).

* *Publics cibles : demandeurs d'emploi jeunes et adultes, inscrits ou non à Pôle emploi, bénéficiaires du RSA, collégiens.*

Sur 3 ans (2017, 2018, et 2019), près de 2 M€ ont été investis, pour la signature de 156 pactes avec 62 acteurs économiques du territoire, intervenant dans les domaines suivants :

- Associations de zones d'activités ;
- Accompagnement à la création d'activités pour les personnes éloignées de l'emploi ;
- Groupements d'employeurs et représentants d'entreprises.

Parmi ces derniers, figurent les Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ), collectifs d'entreprises, pilotés par leurs adhérents, qui organisent des parcours d'insertion et de qualification.

Ces structures agissent en faveur du recrutement et du tutorat de bénéficiaires du RSA au sein de leurs entreprises adhérentes.

Dans ce cadre, le GEIQ est chargé, d'une part, d'organiser et d'évaluer l'acquisition progressive des aptitudes et compétences des salariés en insertion et, d'autre part, de définir et mettre en œuvre les modalités concrètes d'accompagnement socioprofessionnel.

Par ailleurs, il s'engage à préparer les BRSA aux contraintes de l'entreprise par un accompagnement de ressources humaines vers l'emploi et la qualification. A cette fin, il doit promouvoir la qualification, les compétences et les capacités professionnelles des BRSA, par le biais d'emplois créés par le groupement d'employeurs dont les membres ont besoin d'une main d'œuvre partagée.

Ainsi, le GEIQ répond aux besoins des bénéficiaires du RSA salariés en insertion en offrant une formation théorique et professionnelle dans un cadre sécurisant (désignation d'un tuteur, accompagnement socioprofessionnel), aussi bien qu'à ceux des entreprises, en permettant le recrutement d'un personnel fidélisé et formé spécifiquement aux métiers par le GEIQ.

A l'issue de ce processus de tutorat, le GEIQ mobilise son réseau d'employeurs afin de trouver aux salariés en insertion ayant donné satisfaction un emploi durable dans l'une des entreprises du groupement.

En 2019, six GEIQ ont été subventionnés pour du tutorat, avec 28 bénéficiaires du RSA accompagnés en emploi.

En 2020, il est proposé dans le présent rapport de reconduire ces Pactes d'objectifs pour l'emploi avec ces six GEIQ du Département, selon le mode de financement suivant :

- Une subvention forfaitaire de 5 000 € pour les actions d'animation (7 000 € en 2019) ;
- Une aide de 2 000 € par bénéficiaire du RSA recruté et accompagné dans les entreprises du GEIQ.

Le tableau joint présente le détail de ces financements.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL